

Revue annuelle de jurisprudence en droit de la construction et de l'assurance construction

Vendredi 12 octobre 2018
de 9h15 à 17h45

Formation suivie de la réunion de la commission de droit immobilier

eurojuris.fr

Animé par :

Cyrille CHARBONNEAU

Docteur en droit, Chargé d'enseignement aux Universités de Paris I et Paris IV
Avocat au Barreau de Paris
Auteur du recueil Droit de la construction : responsabilités et assurances (LEXIS NEXIS)

Organisé par :

Ludovic GAUVIN

Responsable de la Commission de Droit Immobilier
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet ANTARIUS Avocats

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Collège L'Ecole de musique
8 Bis rue De la Fontaine Au Roi
75011 PARIS

Métro : Ligne 5 République (sortie 4 :
rue du Faubourg du Temple)

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

Objectifs de la formation : Revue annuelle de jurisprudence en droit de la construction et en droit de l'assurance-construction.

Liminaire : réforme du code civil

I- Autour du champ d'application

Quasi-ouvrage / Notion d'ouvrage / 1792-7
Notion d'éléments dissociables de l'immeuble / EPERS
CCMI / Maîtrise d'œuvre

II- Réception

Réception par lot / unicité de réception
Présomption de réception tacite
Extinction du contrat d'entreprise
Réflexion sur réserves et réception
Réception du Castor / Charge de la preuve
Réception tacite / Réception judiciaire /Purge à la réception
Condition de mobilisation des garanties obligatoires (DO/RCD)

III- Régimes

RCDC / RDC / DoI / TAV
Action du donneur d'ordre contre le fabricant
Responsabilité administrative délictuelle du sous-traitant
Responsabilité du sous-traitant du fait des tiers et obligation de résultat
Obligation du donneur d'ordre à l'égard de son sous-traitant et conséquences en termes de responsabilité

IV- Questions transverses

Prescription / Imputabilité / Exonération / Recours entre coobligés
Réparation / Expertise / Paiement / Résolution / Sous-traitant

V- Assurance

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
 Je souhaite participer à la réunion de la commission de droit immobilier, qui suivra la formation, jusqu'à 19h
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées.

Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.